

Arbeiter-Urlaubskarte

Die **Urlaubskarte** ist ein Dokument, das den Arbeitnehmer und den Arbeitgeber verbindet.
 Sie ist ein Nachweis für den Arbeitnehmer, dass er Anspruch auf Urlaub hat.
 Die Urlaubskarte ist ein Dokument, das den Arbeitnehmer und den Arbeitgeber verbindet.
 Sie ist ein Nachweis für den Arbeitnehmer, dass er Anspruch auf Urlaub hat.

Grund der **Urlaubskarte**:
 1. Urlaub (Arbeitnehmer)
 2. Urlaub (Arbeitgeber)
 3. Urlaub (Arbeitnehmer)
 4. Urlaub (Arbeitgeber)
 5. Urlaub (Arbeitnehmer)
 6. Urlaub (Arbeitgeber)

Name: **Albau**
 Geb. am: **12.12.1905**
 in: **Albau**
 (Geburtsort des Arbeitnehmers - Zuzugsort)

Name für die **Urlaubskarte**:
 30
 30
 30

Freigabevermerk
 (Freigabe des Arbeitnehmers - Zuzugsort)

Ein Briefumschlag mit Adressen: **Strabburg**, **Neue Nachrichten**, **Vertriebsabteilung**.
 Ein gelber Aufkleber mit der römischen Ziffer **VII**.
 Ein Briefkopf mit dem Text: **Ein**, **Strabburg**, **Neue Nachrichten**, **Vertriebsabteilung**.
 Ein Briefkopf mit dem Text: **Ein**, **Strabburg**, **Neue Nachrichten**, **Vertriebsabteilung**.
 Ein Briefkopf mit dem Text: **Ein**, **Strabburg**, **Neue Nachrichten**, **Vertriebsabteilung**.



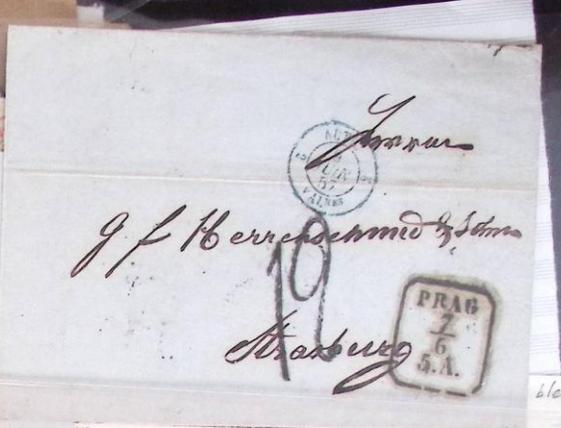
Die **Urlaubskarte** ist ein Dokument, das den Arbeitnehmer und den Arbeitgeber verbindet.
 Sie ist ein Nachweis für den Arbeitnehmer, dass er Anspruch auf Urlaub hat.
 Die Urlaubskarte ist ein Dokument, das den Arbeitnehmer und den Arbeitgeber verbindet.
 Sie ist ein Nachweis für den Arbeitnehmer, dass er Anspruch auf Urlaub hat.



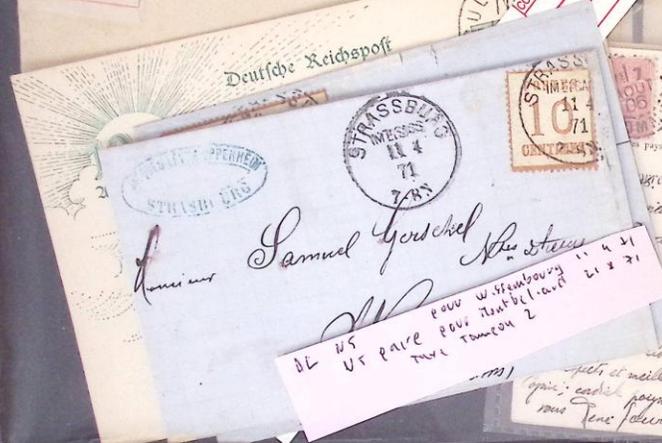


Monsieur le Maire

Fleur de Vallée



J. F. Herreschmidt
Strasbourg



Deutsche Reichspost

STRASSBURG
MESSUS
14
71
727

Monsieur Samuel Goussier

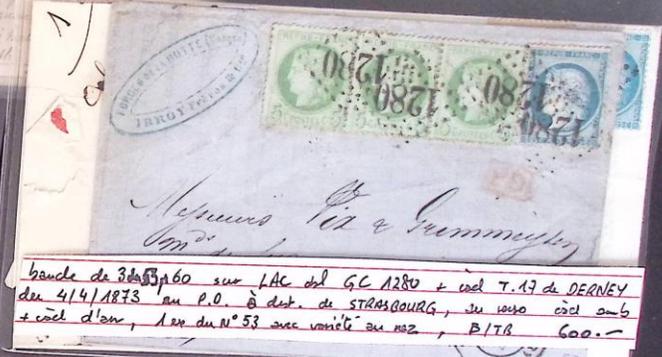
DE 15
US PAIRE
11 4 31
21 2 31



CARTE POSTALE

AMIENS 1906

Madame et Monsieur Cognie
Instituteur
à St. Colombes



bande de 3x53x60 sur FAC del G.C. 1280 + val 7.47 de DERNEY
des 41/1873 au P.O. à dest. de STRASBOURG, au verso col amb
+ col d'av, lex du N° 53 avec vancle au noz, P 178 600.



BERLIN 3N

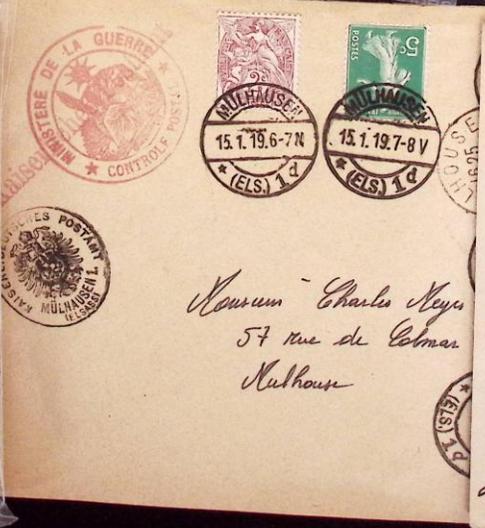
7557

DEUTSCHES REICH

VIII FESTIVAL

REPUBLIK 5
SALZBURG 1, 16.9.49

Ensemble de plus d'une quarantaine de lettres d'embrasse avec
mécaniques, premiers jours et divers sur le thème du CINEMA



LE MINISTRE DE LA GUERRE
CONTRÔLE MILITAIRE

MULHAUSEN
15.1.19.6-7N
(ELS) 1 2

MULHAUSEN
15.1.19.7-8V
(ELS) 1 2

Monsieur Charles Meyer
57 rue de Colmar
Mulhouse



MUNINGEN
13.12.18.2-3N
(OBERELS)

MUNINGEN
13.12.18.2-3N
(OBERELS)

MUNINGEN
13.12.18.2-3N
(OBERELS)

Hiningou
Nr. 816

Abou
Less
mingue
Aboue

Remuandée

Centaur

1948

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 1 juli 1946. Datum van intrekking: 22 oktober 1949.

BRIEF BINNENLAND MET EEN VERZEKERDE WAARDE VAN 1.000F



Brief binnenland met een verzekerde waarde van 1.000F verzonden van Paris 69, Rue de Vouillé, Seine, (19 november) naar La Petite Guerche bij Leugny, Vienne. Geen aankomststempel. Briefftarief 10F, aantekenrecht 25F en verzekeringsrecht 25F maken samen 60F. Het verzekeringstarief bedroeg 25F voor de eerste 1.000F of minder met een toename van 2F per 1.000F boven de 1.000F met een maximum van 200.000F. De looptijd van deze frantering bedroeg 3½ maand.

Titel	Periode	1/7/46	21/9/48	6/1/49	22/10/49
Briefftarief, aantekenrecht en verzekeringsrecht	21/9/48 - 6/1/49				
20F Pointe du Raz	21/10/46 - 10/9/49				
40F Centaur	1/7/46 - 22/10/49				

Centaur

1948

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 1 juli 1946. Datum van intrekking: 22 oktober 1949.

LUCHTPOSTBRIEF NAAR IVOORKUST



Luchtpostbrief naar Côte d'Ivoire verzonden van Paris 91, Rue Cujas, Seine, (9 augustus).
Geen aankomststempel. Abidjan gold als een binnenlandse bestemming. Brieftarief binnenland 6F vermeerderd met 4 x 15F luchtrecht (15F per 5g) maken samen 66F. De brief moet tussen de 15 en 20g hebben gewogen. De looptijd van deze frankering bedroeg ruim 9 maanden.

		1/7/46	8/7/47	16/2/48	21/9/48	7/5/49	22/10/49
Titel	Periode						
Brieftarief	8/7/47 - 21/9/48						
Luchtrecht	16/2/48 - 1/12/48						
6F Marianne de Gandon	12/7/47 - 7/5/49						
20F Pointe du Raz	21/10/46 - 10/9/49						
40F Centaur	1/7/46 - 22/10/49						
		21/10/46	12/7/47		1/12/48		10/9/49

LRSSDL

50F

République française

Postes

1946

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA



Durée

22/10

17

Reçu

4 mds

ML

15F M

18/10/49

17/10

Iris, boodschapper der goden

1949

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 27 mei 1946. Datum van intrekking: 22 oktober 1949.

LUCHTPOSTBRIEF NAAR ARGENTINIË



Luchtpostbrief verzonden van Parijs (14 mei) naar Argentinië. Geen aankomststempel. Het tarief buitenland voor een brief van de eerste gewichtsklasse (0-20g) bedroeg 25F en het luchtrecht per 5g bedroeg 35F. De brief moet dus tussen de 0 en 5g hebben gewogen. Geheel volgens de geldende instructie is het verschuldigde bedrag van 60F met zo weinig mogelijk postzegels voldaan. De looptijd van deze frankering bedraagt bijna 11 maanden.

		27/5/46	10/5/48	22/10/49	1/5/51	25/9/54
Titel	Periode					
Brieftarief	1/12/48 - 1/5/51					
Luchtrecht	1/12/48 - 15/5/50					
10F Gandon	10/5/48 - 25/9/54					
50F Iris	27/5/46 - 22/10/49					

Egine

1949

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 20 januari 1947. Datum van intrekking: 16 januari 1950.

AANGETEKENDE WAARDEBRIEF BINNENLAND



Binnenlandse waardebrief aangetekend verzonden van Paris 69, Rue de Vouille, Seine, (15 januari) naar Vienne, Isère. Merkwaardigerwijs voor een waardebrief geen aankomststempel. Het brieftarief bedraagt 15F vermeerderd met het aantekenrecht van 50F en de verzekeringspremie van 50F voor een aangegeven waarde van 1.000F maken samen 115F. De looptijd van deze frankering bedraagt bijna 6 maanden.

Titel	Periode	20/1/47	10/5/48	6/1/49	16/1/50	25/9/54	1/7/57
Brieftarief en assurantie	6/1/49 - 1/7/57						
Aan- tekenrecht	6/1/49 - 1/7/49						
5F Gandon	15/12/48 - 13/10/51						
10F Gandon	10/5/48 - 25/9/54						
100F Egine	20/1/47 - 16/1/50						

15/12/48 1/7/49 13/10/51

Apollo

1949

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 27 mei 1946. Datum van intrekking: 3 juni 1950.

AANGETEKEND PAKKETLABEL BINNENLAND



Aangetekende pakketkaart binnenland voor een zending van de Banque de France te Poitiers naar de bank in Troyes met een gewicht van bijna 3 kg (2.970 g), het maximaal toegestane gewicht. De zending is geheel volgens de voorschriften gefrankeerd met zo weinig mogelijk zegels. Dat verklaart het gebruik van de 200F luchtpostzegel met de mythologische voorstelling van Apollo. De looptijd van deze frankering bedraagt 11 maanden.

Titel	Periode	27/5/46	10/5/48	18/5/49	3/6/50	25/9/54	1/7/57
Briefarief	6/1/49 - 1/7/57						
Aantekeningrecht	1/7/49 - 1/7/57						
10F Gandon	10/5/48 - 25/9/54						
25F Saint-Wandrille	18/5/49 - 17/11/51						
200F Apollo	27/5/46 - 3/6/50						

6/1/49 1/7/49 17/11/51

Gezicht op Lille

1953

Ontwerp en Gravure: Albert Decaris.

Uitgiftedatum: 27 april 1949. Datum van intrekking: 10 april 1954. Diepdruk.

LUCHTPOSTBRIEF BUITENLAND (VERENIGDE STATEN)



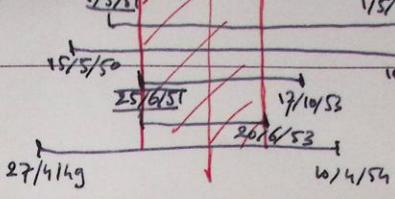
Dubbele luchtpostbrief (20-40g) naar de Verenigde Staten verzonden van Paris IX, Rue Hippolyte-Lebas, Seine, (17 juni) naar Evanston, Illinois en gefrankeerd met een zegel 15F Gandon blauw, een zegel 50F 'Caen' en een luchtpostzegel van 100F 'Gezicht op Lille' dat het grootste deel van het tarief dekt. Geen aankomststempel. Brieftarief 48F en luchtrecht 115F (5x 23F per 5g) maakt samen 163F. Geplakt is 165F, een acceptabele afronding. Looptijd bijna 26 maanden overeenkomend met de verkrijgbaarheid van de 50F Caen.

Titel	Periode	27/4/49	15/5/50	1/5/51	24/12/51	13/2/54	12/54	1/7/57
Brieftarief	1/5/51 - 1/7/57							
Luchtrecht	15/5/50 - 10/5/58							
15F Gandon TII	11/51 - 12/54							
50F Caen	24/12/51 - 13/2/54							
100F Lille	27/4/49 - 10/4/54							

11/51 10/4/54 10/5/58

5FR
3PA
4F

45F
23F/53
2F
30F
100F



27/4/51
2 Jan
LR 92 par Avion
Droits - Minus
3 =
A = 23 + 15



PARIS VII
R 7204



Mr. A JOHN MICHEL
Registered Patent Attorney

15 Park Row

NEW YORK 38 N.Y.

U.S.A.

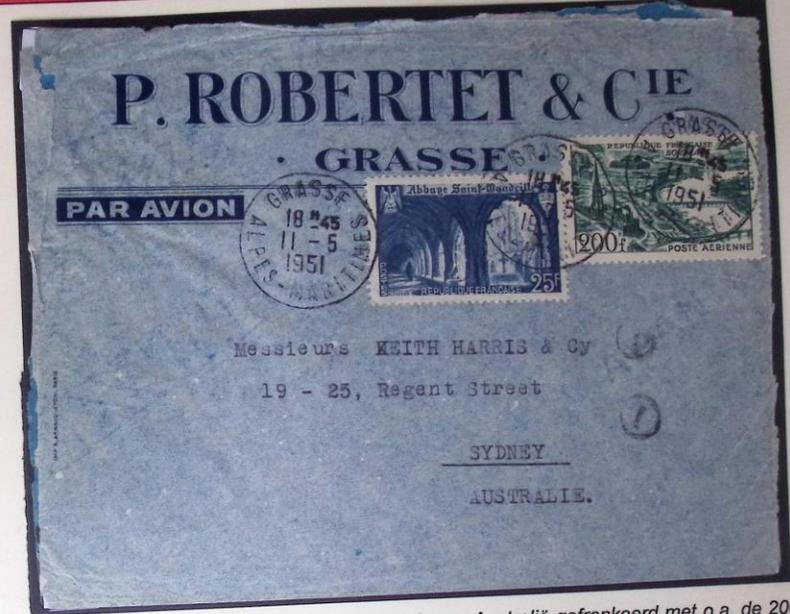
121872 PA 24 N° 902 (2F) N° 905 (20F)

Gezicht op Bordeaux

1951

Ontwerp en Gravure: Albert Decaris.
Uitgiftedatum: 23 juni 1949. Datum van intrekking: 10 april 1954. Diepdruk.

LUCHTPOSTBRIEF BUITENLAND (AUSTRALIË)



Per luchtpost op 11 mei 1951 verzonden brief naar Australië gefrankeerd met o.a. de 200F luchtpostzegel 'Gezicht op Bordeaux'. Briefftarief 30F en luchtrect 195F (65F per 5g) maakt samen 225F. De brief moet dus tussen de 10g en 15g hebben gewogen. Geheel volgens de voorschriften heeft de loketambtenaar zijn best gedaan om het verschuldigde bedrag met zo weinig mogelijk zegels te voldoen en is daar goed in geslaagd.

	18/5/49	15/5/50	1/5/51	10/4/54	10/5/58
Titel	Periode				
Briefftarief	1/5/51 - 1/7/57				
Luchtrect	15/5/50 - 10/5/58				
25F Saint-Wandrille	18/5/49 - 1/5/51				
200F Gezicht op Bordeaux	23/6/49 - 10/4/54				

23/6/49

1/7/57

Gezicht op Bordeaux

1951

Ontwerp en Gravure: Albert Decaris.

Uitgivedatum: 23 juni 1951. Drukking: 10 april 1954. Diepdruk.

LUCHTPOST

Titel	Periode	
Brieftarief	1/5/51 - 1/7/57	
Luchtrecht	15/5/50 - 10/5/58	
40F Ardennes	23/6/49 - 10/5/52	
50F Mont Gerbier-de-Jonc	3/6/49 - -	
200F Gezicht op Bordeaux	23/6/49 - 10/4/54	



OCEAN - Indes

PARIS 1951
14 35
1951

R 36022

THE MANAGER
THE ALLIED CINEMAS Co., Ltd.,
Leclézio Street,
GOREEPIPE MAURITIUS

LES AVIONS YVA LORBERG MAURITIUS

République française

Postes

1954

Maury/Cérès/Dallay

Numéro P.A.30



(1959)

18F
 5-20g)
 = 45F/
 53

urée:
 5/9
 18/1
 me 8
 m/du

8
 17/3/59

République française

Postes

1957+1954

Maury/Cérès/Dallay

Numéro ...1128+PA 30



(1958)

3.18 F
 30-30g)
 = 45 F/
 53

urée:
 15/9
 18/1
 me 8
 m...

7/3/59

30+18

30+18+18

III
45
66
45
18

République française

Postes

1954

Recommandation

III fm

32 = 66 +

R = 45 +

III F

IF = 952
PF = 978
DF = 4P 30

518F
25-30g
= 45F/
53



19/10/54

☑

1/5/51

1/7/57

R

1/5/51

6/1/59

IF

23/7/53

29/2/55

10F

5/1/54

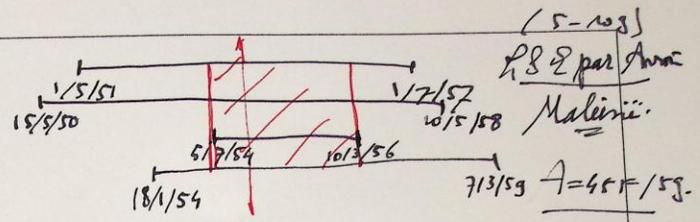
10/3/56

29/2/55
5/7/59

Bijou 8 mm
E

7/3/59

1/5/51
A
20 F
100 F



519 F
10-30g
= 45 F/
53

République française

Postes

1954

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 30 + 981

Durée: 10/3/56
5/7/54
Signe 20
marche

entrée:
25/9
10/1
une 8
marche



Monsieur BERTIN
C/O E.M.M.CO
79 Anson Road
P.O. box 1535
SINGAPOUR
Malaisie



Destination

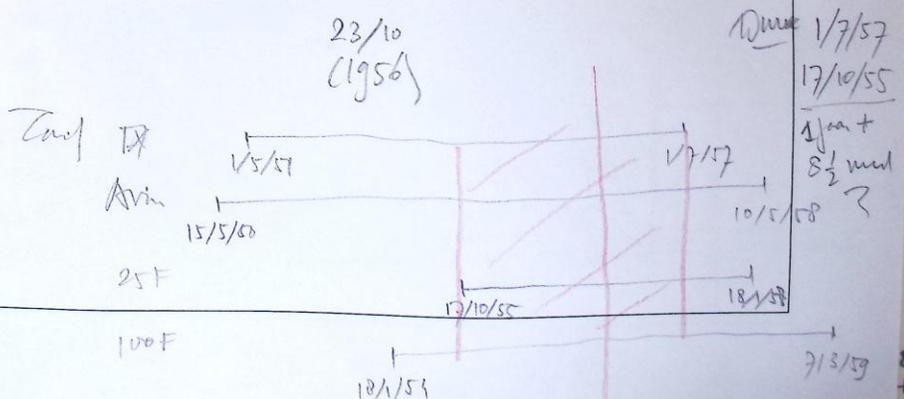
29/10/54

7/3/59

République française (10-15g)
 Postes LSE Arrivées par Air
 1954+1955 17 30 F (1/5/51-1/7/57) -57-
 Maury/Cérès/Dallay Avic 195 F (15/5/50-10/5/58) -86-
 Numéro 225 F
 PA 30 + 1042



2
 8F
 -30g)
 45F/
 58
 Arr:
 5/9
 10/1
 ne 8
 mhm



290
 R) $\frac{50}{240}$
 R $\frac{60}{180 + 30}$
 = 2.

République française

Postes
 1954 + 1958
 + 1959
 Maury/Cérès/Dallay

Numéro 11864
 PA 20
 290 F

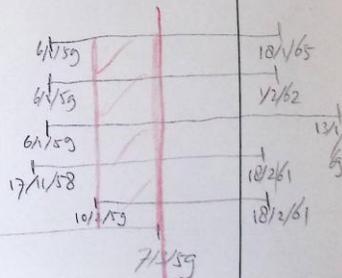
LRSE Amélie par Avion
 50 F 16/1/59 - 18/1/61 -57-
 R 60 F 16/1/59 - 1/2/62 -67-
 Avion 100 F (6/1/59 - 13/1/61) -86-
 90 F/58
 290 F

Antaly



11/2
 (1959)

R
 R
 Avion
 SF
 85F
 100 F



18/1/54

7/4/59

Amélie
 7/3/59
 10/2/59
 Bjal
 Ward

h.d.
 4 dgr
 2

10F = N° 944
 100F = 9A30

18F pour le Brésil
 par Avion

318F

100F

A = 40

Du

25/

18/

Pms

m



30 + 10F = 40F

6 x 15F = 90F A

318F

18F
 100F

15/5/50

22/8/54

1/5/51

19/1/54

2/5/53

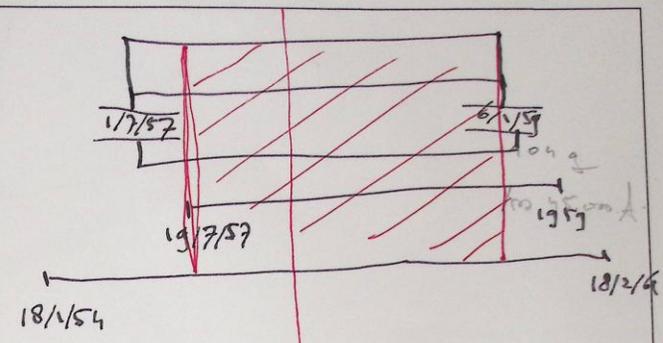
11/7/57

10/5/58

15/3/54

17/

No. 2003.
 (13)
 70 F
 45 F
 100 F
 (min) 15 F
 215 F
 ≡ 200 F



République française
 Postes
 PA 31 +
 Maury/Cérès/Dallay

Durée: 4/19
 19/7/57
 Durée 6 jours
 3



85/1/51

Société Intercontinental
B.P. 111- Nantes



Monsieur E. Hugot

Ingénieur

Boîte postale 49

Saint-Denis

Île de la Réunion



République française

Postes

1955

Recommandation

PA 34

50 fr

RECOMMANDÉ



BANQUE COOPÉRATIVE

DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES DE PRODUCTION DE FRANCE

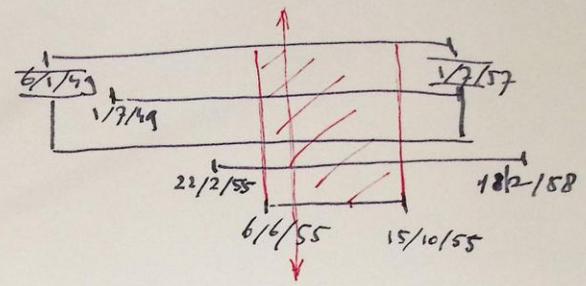
19, RUE DU RENARD



PARIS (4^E)

LRJDR

AR
15F
50F



République française

Postes

1955

Maury/Cérès/Dallay

Numéro ... PA 34 + 1011 (15F)

Durée: 15/10
6/6

Prix 4mb

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE D'ÉCHANGES
L. DELOZIER
173, Rue de Fontenay
VINCENNES (Seine)



RECOMMANDÉ

R
VINCENNES
PRINCIPAL
7442



Monsieur G. de QUILLACQ

Les Marronniers

JOUY-en-JOSAS

(Seine-et-Oise)

30/6/55

5

République française

LSE Amhatis Ari

Postes

☑ 500 (6/1/59 - 18/1/59) - 57-

Maury/Cérès/Dallay ~~Ari~~ 900 (6/1/59 - 18/1/59) - 86-

Numéro 900/59
1F40

Mai in de lp -
hospitay n. de USA
Septabr (35/5)

SURTAXE AÉRIENNE INSUFFISANTE



9/9
(1960)

République française

Postes

1965

Réexpéditions PA 38 + PA 39

5/10

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Monsieur le Receveur,

Je vous serais obligé de faire réexpédier ma correspondance conformément aux indications que je donne au verso de la présente formule. Les télégrammes me seront réexpédiés mes frais par la voie télégraphique (1).

Je reconnais avoir pris connaissance des prescriptions réglementaires rappelées ci-après :

Durée maximum de réexpédition : **UN AN.**

Correspondances adressées primitivement Poste restante : 3 mois.

Correspondances adressées à un domicile et réexpédiées Poste restante dans la même localité : 1 mois.

Les journaux déposés par les éditeurs, et réexpédiés du rayon limitrophe dans le rayon général, sont passibles d'un complément d'affranchissement. Se renseigner au guichet.

Date :

Signature [obligatoire] (2) :

G. Natter

(1) Mention à rayer si le destinataire désire une réexpédition gratuite par la voie postale.
(2) La demande peut viser plusieurs personnes habitant ensemble (chef de famille, femme, enfants, etc.). Dans ce cas, elle doit être signée par chacune d'elles.



Monsieur le RECEVEUR des P. T. T.

à

Département :

Reçu en
bureau

République française

Postes

1966

Réexpéditions

5 fr

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Monsieur le Receveur,

Je vous serais obligé de faire réexpédier mon
conformément aux indications que je donne au verso
présente formule. Les programmes me seront rée-
mes frais par la voie aérographique (1).

Je reconnais avoir pris connaissance des prescrip-
réglementaires rappelées ci-après :

Durée maximum de réexpédition : **UN AN.**

Correspondances adressées primitivement Poste restante :
3 mois.

Correspondances adressées à un domicile et réexpédiées
Poste restante dans la même localité : 1 mois.

Les journaux déposés par les éditeurs, et réexpédiés du
rayon limitrophe dans le rayon général, sont passibles d'un
complément d'affranchissement. Se renseigner au guichet.

Date : 29-3-1966

Signature [ou timbre] (2) :

Matto Matto

(1) Mention à rayer si le destinataire désire une réexpédition gra-
tuite par la voie postale.

(2) La demande peut viser plusieurs personnes habitant ensemble
(chef de famille, femme, enfants, etc.). Dans ce cas, elle doit être signée
par chacune d'elles.



Monsieur le RECEVEUR des P. T. T.

à St. Hygulf

Département : Var

République française

Postes

1969 PA N° 39

Recommandation

3 fm



30/6/69

40 @
26 R
35

République française

Postes

1970

Réexpéditions

6 juil

Trouvé à la
Boite

PA 3g

83
BOULOGNE
10
1970
Date
d'enregistrement
de l'ordre

PROUVE
A l'Emplacement réservé au Service de la Boite

PROUVE
A l'Emplacement réservé au Service de la Boite

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés au Receveur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Durée maximum de réexpédition : 1 an.
Courrier adressé primitivement poste restante : 3 mois.
Courrier adressé à un domicile et réexpédié poste restante dans la même localité : 1 mois.

POSTE AERIENNE 3.00
REPUBLICQUE FRANCAISE
DE LA TAXE DE REEXPEDITION
REPUBLICQUE FRANCAISE

ORDRES DE RÉEXPÉDITION

République française

Postes 1970

TARIFS POSTAUX DU RÉGIME INTÉRIEUR

(valable du 13 jan 1969 jusqu'au 4 jan 1971)

ORDRES DE RÉEXPÉDITION

12 francs



Ordre de réexpédition modèle 755 B (Changement d'adresse DÉFINITIF)
 pour une durée d'un an de Bézenet, Allier, (11 sep) par Doyet, Allier, (12 sep) pour
 Montluçon, Allier pour faire suivre le courrier affranchi par quatre timbres
 MS 760 Paris (émis le 11 jan 1960).

République française

Recto -

Postes

1966

Réexpéditions

PA 40

5 ju

POSTE AERIENNE 3.00
REPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉDITION (PROVISOIRE)

N° d'ordre: *123*
N° de tournée: *3*

Nom (M., Mme ou Mlle): *ARTOT au L. ARTOT*
Prénom: *Jean*
Adresse(1): *Villa la Française
Rue Rucelles
83 BAYROL*

(1) Indiquer l'adresse figurant sur les plis à réexpédier.

FAIRE SUIVRE

à partir du *4/6/66*
jusqu'au *24/6/66* inclus

à l'adresse ci-après:
*Grand HOTEL
88 VITTEL*

(Signature obligatoire au recto)

Emplacement réservé au Service

Timbre

Ordre de
Réexpédition

6F

Max. 3 mois

République française

Postes

1960 + 1967

Maury/Cérès/Dallay

Numéro 1504 (1F) + PA 40 (5F)

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Chaque ordre est dû pour chaque ordre et doit être acquies au moment du dépôt.

Le présent ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à son adresse sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A la réexpédition, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes (membres d'une même famille, domestique).

Les lettres doivent être déposées au guichet, adressés au Receveur ou remis au distributeur, dans des enveloppes closes et doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Durée maximum de réexpédition : 1 an.

Courrier adressé primitivement poste restante : 3 mois.

Courrier adressé à un domicile et réexpédié poste restante dans la même localité : 1 mois.

APPOSER ICI
LES TIMBRES - POSTE REPRÉSENTANT
LE MONTANT
DE LA TAXE DE RÉEXPÉDITION

Date de dépôt
de l'ordre

Timbre
à
dite




L'abonnement est dû au Service
l'abonnement réservé au Service

BLANQUEFORT
Date
d'enregistrement
de l'ordre

Durée:

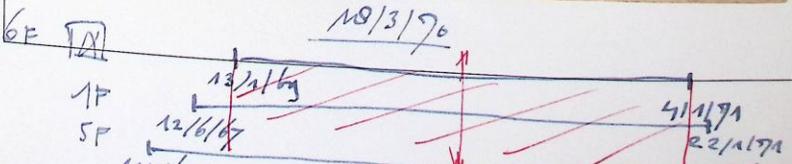
4/1/71

13/1/69

Bigon

2 fois

Blanc
Stampel



Carte de
Réexpédition
pour 1 an

République française

Postes

1960

Maury/Cérès/Dallay

Numéro P.A. 40
10 F

Date: 13/1/69
1/5/68
1 1/2 an

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Monsieur le Receveur,
Je vous serais obligé de faire réexpédier mon courrier conformément aux indications que je donne au verso de la présente formule.

Les télégrammes me seront réexpédiés à mes frais par la voie télégraphique (1).

Je reconnais avoir pris connaissance des prescriptions réglementaires rappelées ci-après :

Durée maximum de réexpédition : UN AN.
Courrier adressé primitivement Poste restante : 3 mois.

Courrier adressé à un domicile et réexpédié Poste restante dans la même localité : 1 mois.

Les journaux déposés par les éditeurs, et réexpédiés du rayon limitrophe dans le rayon général, sont passibles d'un complément d'affranchissement. Se renseigner au guichet.

Date : 17-5-68
Signature [obligatoire] (2) :

(1) Mention à rajouter si le destinataire désire une réexpédition gratuite par la voie postale.
(2) La demande peut viser plusieurs personnes habitant ensemble (chef de famille, femme, enfants, etc.). Dans ce cas, elle doit être signée par chacune d'elles.



Monsieur le RECEVEUR des P. T. T.

à

PUY-DE-DÔME

Département

17/5/65

5 F

11/1/60

13/1/69

9/7/71

Lettre débilitée
non de 10F

République française

Postes

Overboeking

1960 + 1971 + non P 1.400.000,-

Maury/Cérès/Dallay 1976

Numéro PA 41 (10F) + PA 46 (5F) + 1993 (1F)
16F

CORRESPONDANCE

à crédit au crédit

de votre compte n° 1015.5



TITRE PRODUITE

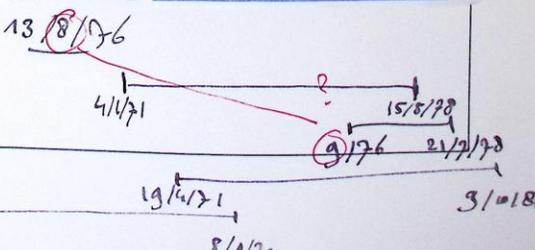
N°

par

le

Pour acquit.

M
est informé que ce mandat est payable au bureau
de
à partir du
Se munir du présent avis et de pièces d'identité.



1F

5F

10F

X

Post Ad -
lower

20 F

7 20.000
minutes

Timbre à dite

Date d'enregistrement de l'ordre

Emplacement réservé au Service

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Durée maximum de réexpédition : 1 an.
Courrier adressé primitivement poste restant : 3 mois.
Courrier adressé à un domicile et réexpédié localisé : 3 mois.

APPOSER ICI
LES TIMBRES-POSTE REPRÉSENTANT
LE MONTANT
DE LA TAXE DE RÉEXPÉDITION



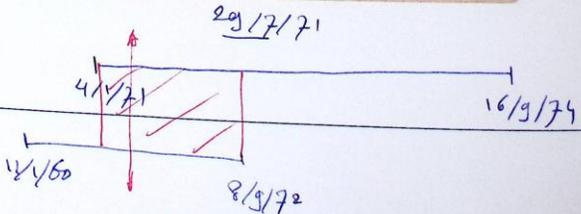
PA 41
(1960)

Période non
1 mandat
19/7/71 -
22/8/71

Durée:
8/9/72
4/7/71
20 Mandats

20 F

10 F



République française

Postes

1972

Réexpéditions

20/10

8 110013 3 0

date

LETTRE DE RÉEXPÉDITION

POSTE AÉRIENNE

10.00

10.00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Localité : 3 mois, un domicile et réexpédié par poste restante dans la même localité.

Courrier adressé par poste restante : 3 mois.

Durée maximum de réexpédition : 1 an.

Les titulaires d'un compte courant postal doivent prévenir directement leur centre de chèques de leur changement d'adresse au moyen d'une formule spéciale CH 755 mise à leur disposition dans tous les bureaux de poste.

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Recevoir du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

À ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au cours de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestiques).

Un ordre ne peut conserver que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

REEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

DANS VOTRE INTÉRÊT

DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS A L'AVANCE

Emplacement réservé au Service

10. = (Branche 10)

FRANCOIS M. GABELLE

9

1972

10

Date

d'enregistrement

de l'ordre

LR 31 AR

République française

Postes

1965 + 1965

Arrivée: 6/7/68
1/8/66
± 23 m

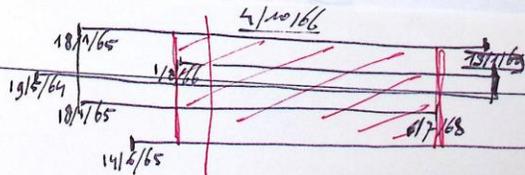
Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 42 + 1381 B
2 F 2



30c
2F
60c
2F 20
2F

AR
20c
2F



6/4/73

Kuotantie
om en
Pembours-
bering

400
50
350
500
0

Fixa fee

République française

Postes

Maury/Cérés/Dallay

Numéro

4F



30/4/71

LRJJA

Ø 0 = Pradex
R 3F de poste simple

AR 1F

République française

Postes

1965

Maury/Cérés/Dallay

Numéro PA 42

Durée: 6/4/73
4/4/71

2 jan +

3m +

Concessionnaire
ETS R. LOMBARD
PISCINE - SHOP
26 PORTES-LES-VALENCE
R.N. 7 - Tél. 58.00.81

PORTES-LES-VALENCE
R 1467



RECOMMANDEE avec A.R.

AR

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Avenue E. HERRIOT

26 VALENCE



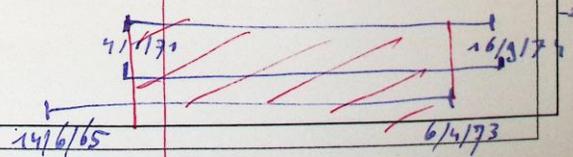
LR 3
AR 1

Franchise de post
simple

15/2/71

Ø
3F
1F
4F
2

Ø
R
SR
2F



22-

République française

Postes

1971

Réexpéditions

10 pgs

PA 42

POSTE AERIENNE 2,00 REPUBLIQUE FRANCAISE

POSTE AERIENNE 2,00 REPUBLIQUE FRANCAISE

POSTE AERIENNE 2,00 REPUBLIQUE FRANCAISE

Ne pas affranchir

Je reconnais avoir pris connaissance des p. réglementaires rappelées ci-après :
Durée maximum de réexpédition : UN AN.
Courrier adressé primitivement Poste restante :
Courrier adressé à un domicile et réexpédié Po. dans la même localité : 1 mois.
Les journaux déposés par les éditeurs, et rée. rayon limitrophe dans le rayon général, sont passés à un complément d'affranchissement. Se renseigner au guichet.

Date 29.11.71

Signature [obligatoire] (2) : *Antony Amos*

à Garde-Frémont 29-11-1971 58 - KAR. Département

(1) Mention à rayer si le destinataire désire une réexpédition effectuée par la voie postale.
(2) La demande peut viser plusieurs personnes habitant ensemble (chef de famille, femme, enfants, etc.). Dans ce cas, elle doit être signée par chacune d'elles.

République française

Postes

1969

Réexpéditions

12 fois

PA 42

numéro d'ordre N° DH 00555
à
M. S. R. de Sélestat
le 6.6.64

Timbre
à
date
Date
d'expédition
d'ordre
1969

Emplacement réservé au Service

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

Il s'applique au courrier de plusieurs d'une même famille, domestique, nuilet, adressé au Receveur ou remis ils doivent être revêtus de timbres-ompagnés d'un chèque postal ou ban-ssal doivent prévenir directement leur adresse au moyen d'une formule spéciale les bureaux de poste.

1 an.
e restante : 3 mois.
xpédié poste restante dans la même

République française

Postes

1979

Recommandation

PA 42

10 fr



"RECOMMANDÉ"

R NICE
PL. GRIMALDI
N° 19

PHILUX-FABER
"Forum Royal"
85 Boulevard Royal
LUXEMBOURG.

Quittance

Remette au

Debitéur

Kristian

République française

Postes

Maury/Cérès/Dallay

Numéro

2 F⁶⁰



3/4/70

République française

Postes

1969

Réexpéditions

6 ju

Vu Carte Postal.
N° 0045739
du 14/10/66 par
prière Van

83-SIX JOURS
PLAGE
VAR
d'enregistrement
de l'ordre

Emplacement réservé au Service

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés au Receveur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas ils doivent être revêtus d'un timbre-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Durée maximum de réexpédition : 1 an.
Courrier adressé primitivement poste restante : 3 mois.
Courrier adressé à un domicile et réexpédié poste restante dans la même localité : 1 mois.

19 6 69 18H
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*500
POSTES
SA 261

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
100

LRJ

République française

Postes

1969

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 43



8/4/69

Durée : 6/3/70

7/3/69

1 jour



R
R

2278 = 3F
PA 44 = 20F

Carte de
Réexpédition
46F

-36-

1970 + 1982

République française
Postes

Emplacement réservé au Service

1984
12 10
1984
T.D.6-6
à date

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE

Durée :
1/8/85
2/7/84
13 ans

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

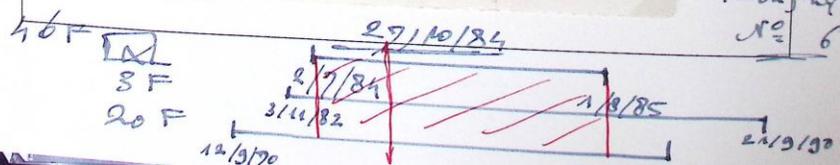
A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer à plusieurs adresses, à plusieurs périodes, et au format, au ou à plusieurs valeurs de la même valeur de l'ordre.

la même valeur de l'ordre.

à date

T.D.6-6

Opuscul
T.aille (2/once)
N° 6



PA 44 = 20 F

Ordre de
Réexpédition

66 F
=

Mars - 12 mois

7 20.000
monnaies

République française

Postes

1970

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 44



Durée:

1/6/83

1/6/82

1 jan

Au verso d'un
chèque postal pour
règlement de la
taxe de ripement
accélééré / chèque à vue

République française

Postes

Maury/Cérès/Dallay

Numéro P.A. 44

fév 2011

€ 15,-

(R)

N° à l'état 1427 Motif du non-paiement :

Arrête

CHÈQUE A VUE
GFG-0163

PIÈCE D'IDENTITÉ PRODUITE

REPUBLICQUE FRANCAISE
5.00
POSTE AERIENNE

Paiement

M²⁰
12
20

Rectifications :

IMPORTANT

Ce chèque vous a été remis par l'un de vos distributeurs.

Avant de l'envoyer pour encaissement au centre qui tient son compte postal, dans la partie « bénéficiaire » ou votre cachet ou votre signature.

Dans ce cas, le chèque est réglé par suite d'insuffisance de provision ou de débet au jour de la date de paiement par le client à qui sera renvoyé.

Si vous désirez recevoir un certificat de non-paiement, vous devez vous adresser au greffe du Trésorier public affecté à cet effet, dans la même direction que la mention « bénéficiaire » ou votre cachet.

(1979)

FFS - pu
h. cm. -

République française

Postes

1971

Maury/Cérès/Dallay

Numéro RA56

Chèque à vue (FF 1968)

Zanif du 15/5/78 -

1/0/80

TP II

- 64 -
- 87 -

Au tant!

à partir du _____

de _____

est informé que ce mandat est payable au bureau _____

M _____

Sa main du présent avis et de pièces d'identité.

CORRESPONDANCE

No à l'état 1427

Maille du non-paiement :

PIÈCE D'IDENTITÉ PRODUITE /

VU _____

Amode _____

Paiement _____

Recificat _____

REPUBLICQUE FRANCAISE

000c

1978

12

1962

CHÈQUE À VUE
LHX-0313

IMPORTANT

Ce chèque est à lui-même et ne peut être distribué.

Avant de l'envoyer pour envoi par poste, il faut le déposer dans un coffre de la poste ou dans un « Boîte à lettres » ou « Boîte à dépense » ou « Boîte à dépôt » ou « Boîte à dépôt » ou « Boîte à dépôt ».

Dans ce cas, si le chèque est envoyé par suite d'un oubli, le titulaire du chèque est responsable de son envoi et de son dépôt dans le coffre de la poste ou dans un « Boîte à lettres » ou « Boîte à dépôt » ou « Boîte à dépôt ».

Si vous devez recevoir un avis de non-paiement, que l'avis est envoyé à votre domicile, vous devez vous rendre dans le bureau de la poste où vous avez émis le chèque et vous devez le faire enregistrer.

Janv 2013
€ 10.-

(1979)

Virement
Aérien

200.000 F

↓

20 x 4 F = 80 F

Maxim = 16 F

Σ

Exempl per 10.000 F: 4 F

Maxim 16 F

République française

Postes

Durle: 15/8/78

12/4/76

1/25 min

1972+1976

Maury/Cérès/Dallay

Numéro ...PA...57 + 1873

16 F

C.B. CORRESPONDANCE 22.03.77

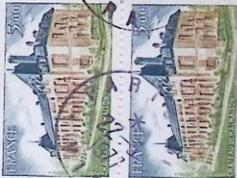
VOTRE LETTRE DU 21.3.77

N° à l'état 1427

Arrivée

Paiement

Rectifications



M _____
est informé que ce mandat est payable au bureau
de _____
à partir du _____
Se munir du présent avis et de pièces d'identité.

22/3/77

3 F

7/4/71

15/5/78

12/4/76

21/7/78

10 F

12/6/72

9/10/81

260.000 frs

République française

Postes

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 46 + PA 47 + 1893

CORRESPONDANCE

a créditer le compte 2568-3

100
REPUBLIQUE FRANÇAISE
1977

500
REPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTE AERIENNE

10.00
REPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTE AERIENNE

22*

Re: _____

Se munir du présent avis et de pièces d'identité.

16/1/71
15
5 F
10 F

22/3/77
15/5/81

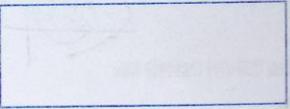
République française

Postes

1972 + 1977 + 1976 *Cheque Postaux*

Maury/Cérés/Dallay

Numéro... 1857 + 1893

N° à l'état 1427		Motif du non-paiement :	
		PIÈCE D'IDENTITÉ PRODUITE	
		VU _____ N° _____	
		délivré à _____	
		le _____ par _____	
Arrivée		A _____ le _____	
Paiement		Pour acquit	
Rectifications		Rectifications	
est informé que ce mandat est payable au bureau de _____			
à partir du _____			
Se munir du présent avis et de pièces d'identité.			

(1977)

Envoi de la Banque de France à VIERZON

à la **BANQUE DE FRANCE**
BOITE POSTALE 140-01
75049 PARIS CEDEX 01

Réf. 7536

République française

Postes

1971 + 1978 + 1979

Maury/Cérès/Dallay

Numéro .A965 (loc) + 2064 (1F30)

7F²⁰

Label-
label

Stimulant

7F²⁰

(100-1000)

Durée: 1/10/80

15/10/79

11/2 ans

≡



7/2/80

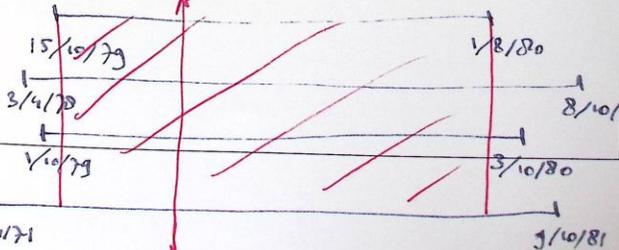
7F²⁰ □

loc

1F³⁰

SF

19/4/71

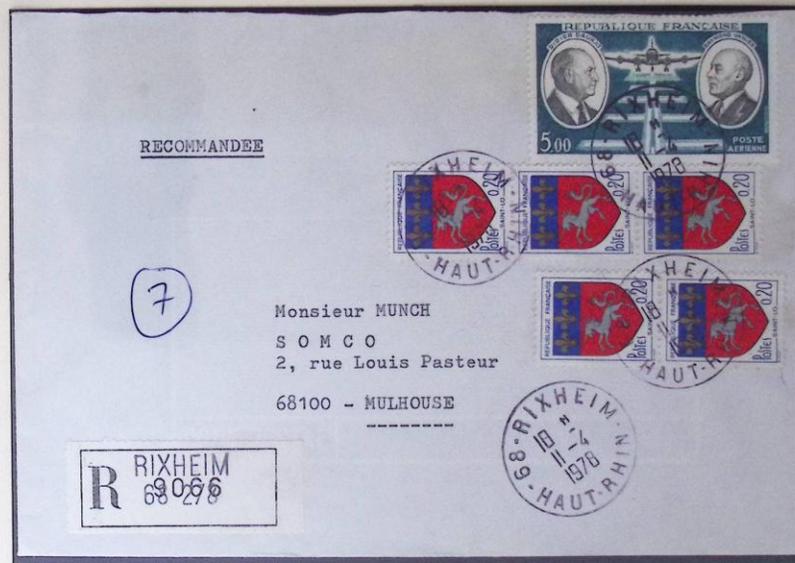


Posttarieven binnen- en buitenland

2 augustus 1976 – 15 mei 1978

AANGETEKENDE BRIEF BINNENLAND

6 francs



Aangetekende brief binnenland verzonden van Rixheim (Haut-Rhin) naar Mulhouse in hetzelfde departement op 11 april 1978 gefrankeerd met de luchtpostzegel van 5 francs met de beeltenis van de luchtvaartpioniers Daurat en Vanier aangevuld met vijf zegels Blason de Saint-Lô. Samen 6 francs. Voor het brieftarief was 1 franc verschuldigd en voor het aantekenrecht 5 francs.

De looptijd van deze frankering bedraagt een jaar overeenkomend met de tariefperiode van het aantekenrecht van 16 mei 1977 tot 15 mei 1978.

Handstempel met tijdsaanduiding.

République française

Postes

1978

Maury/Cérès/Dallay

Numéro

Zarif dm

15/10/79

L 500 à 1000g

p. 10,50

0,80	2,00	0,50
70/1971	78/1977	70/1969
LP	2,1	0,10
5,00		
71/PA 46	70/1978	70/1965

(HAZEBROUCK)
BANQUE DE FRANCE



(1980)

AGENCE LONGUET S.A

Capital 165.000 F

SYNDIC - GÉRANCE

45 ter, Rue St-Hilaire

B4210 LA VARENNE ST HILAIRE

Téléphone : 883-10-74

FRANCE



Monsieur ou Madame LELLEMAND
60, avenue Diderot

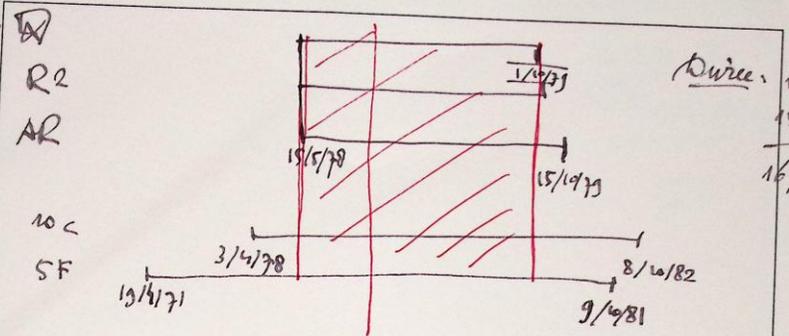
94100 ST MAUR DES FOSSES

R LA VARENNE-
SAINT-HILAIRE
5496

20



10. 20
 2. 40
 7. 70
 1. 20
 6. 50
 1F20
 6F50
 2F50
 10F20



Duice: 1/10/79
 15/1/78
 16 1/2

10 c
 SF

République française

Postes

1977 + 1978

Maury/Cérès/Dallay

Numéro 10 65 (roc)
 10 F2

Del-
 Catel-
 2



18/9/78

inhabitants
Ville de 20.000

Carte de
Réexpédition

35F

République Française
Post

Emplacement réservé au Service
 CNE 031768
 J/Ploches le 19.02.78

Timbre
 date
 Enregistrement
 de l'ordre

Dans votre INTÉRÊT
 DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS à l'AVANCE

SPONDANCES
 it être acquittée au moment
 in du courrier parvenant à une
 dant une seule période.
 iquer au courrier de plusieurs
 (ne famille, domestique).

Les chèques peuvent être déposés au
 recevoir du Courrier desservant le domici
 Dans ces deux derniers cas, ils doivent être
 égale à la valeur accompagnés d'un chèque
 Les tirés d'un compte courant n
 centre de chèques de leur chantage d'a
 CH 755 mise à leur disposition dans tous

Durée maximale de réexpédition :
 Courrier adressé primitivement poste
 Courrier adressé à un domicile et
 localité : 3 mois.

REPUBLICQUE FRANÇAISE
 2000
 POSTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE
 5.00
 POSTE AERIENNE

REPUBLICQUE FRANÇAISE
 5.00
 POSTE AERIENNE

REPUBLICQUE FRANÇAISE
 5.00
 POSTE AERIENNE

Durée:

35F
5F

15/11/76

FF 8.500 000.-

Max Je: FF 16.-

République française

Postes

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 46 + 1893

Durée: 15/5/78
9/76
20 mch
≡

CORRESPONDANCE

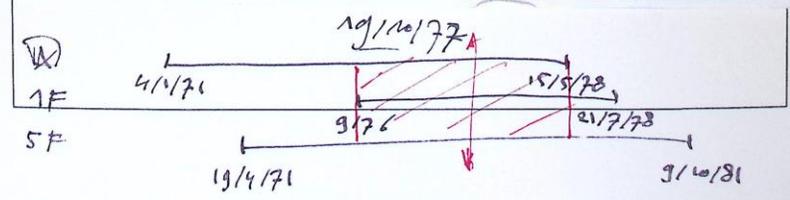
19 OCT. 1977

RECHERCHES FRANÇAISES

1.00

Rectifications

M _____
est informé que ce mandat est payable au bureau
de _____
à partir du _____
Se munir du présent avis et de pièces d'identité.



1 dossier établi

op 1.2

République française

Postes

1971

Réexpéditions

PA 46

20 fms

5^{fr}



Emplacement réservé au Service

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au Receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé.



Carte des Recexp.
des correspondances

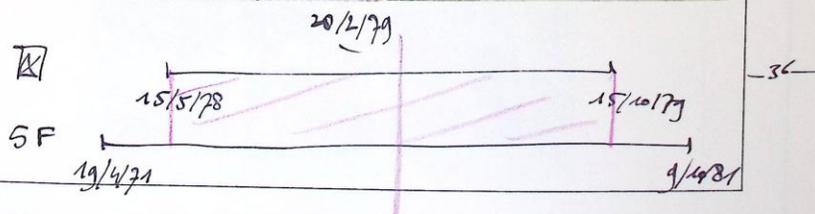
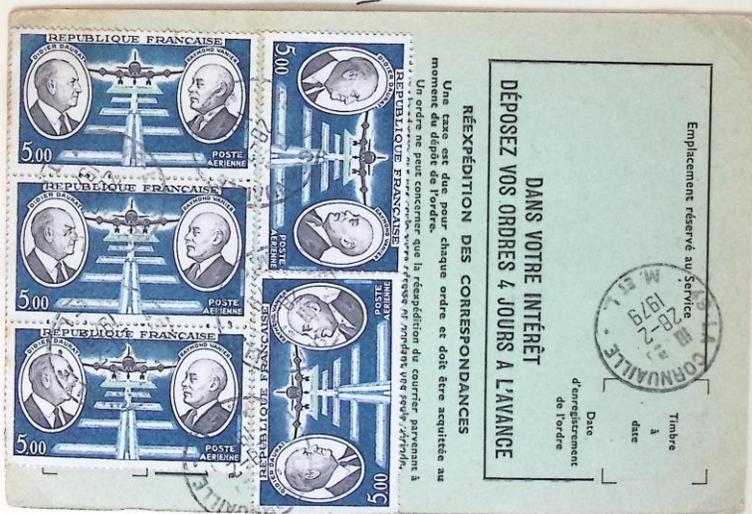
République française

Postes
96 46

Maury/Cérés/Dallay

Numéro ... 1971
25F

Durée : 15/10/79
15/5/78
17 jours



Ville de 20.000
 habitants
 Carte de
 Réexpedition
 35F

République française

Postes



REEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet des lettres ou en enveloppe au Receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans les deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe, ou accompagnés d'un mandat postal ou bancaire de même montant.

Les titulaires d'un compte courant postal doivent prévenir directement leur banque de leur changement d'adresse au moment de leur dépôt de chèques de leur compte courant postal.



Surle:

35F [X]
 5F
 10F

18/11/82

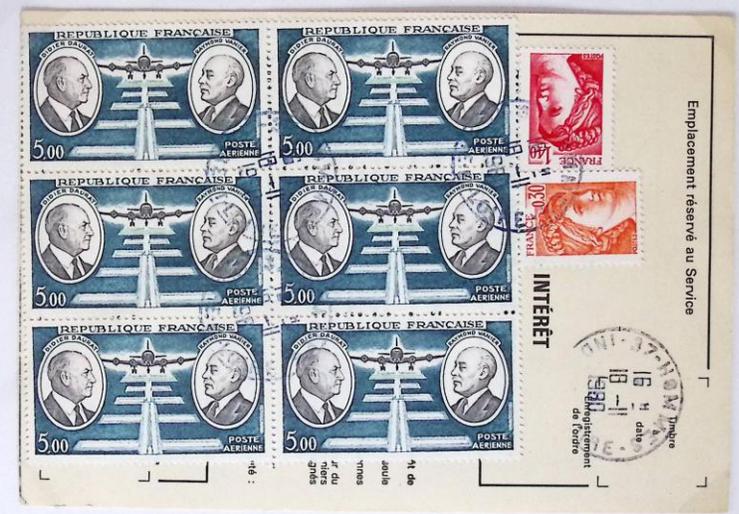
République française

Postes

1980

Réexpéditions

31/12/70



Emplacement réservé au Service

INTERET

18 11 1980
18 11
18 11 1980
18 11 1980

N° de
date
N° de
N° de
N° de

6-
e)
mch

République française

Postes

1973

PA 47

Réexpéditions

10 ju

Emplacement réservé au Service

[Signature]

[Signature]



DANS VOTRE INTÉRÊT

DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS A L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au Receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Durée maximale de réexpédition : 1 an.

Courrier adressé primitivement poste restante : 3 mois.

Courrier adressé à un domicile et réexpédié par poste restante dans la même localité : 4 mois.



Appos
le r

Dépôt de l'ordre

Timbre
à
date

6-

le

me

1967 = 20c
 1969 = 50c
 2062 = 1F
 PA 44 = 20F
 PA 47 = 10F

Ordre de
 Réexpédition
 31F⁷⁰

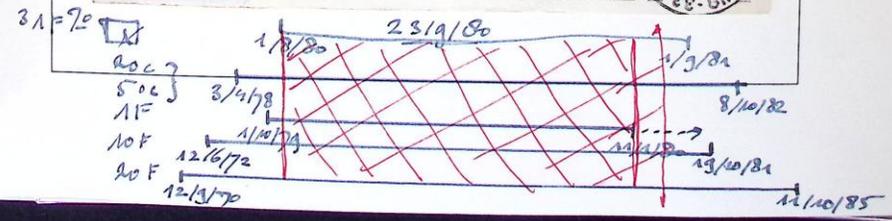
Max. 3 mandats
 < 20.000
 immo.

République française
 Postes
 1990 + 1972 + 1978 + 1979
 Maury/Cérès/Dallay
 Numéro

1F loqpt jevon
 2001



Durée:



Envoi de la Banque de France à ONTARLIEF

à la **BANQUE DE FRANCE**
BOITE POSTALE 140-01
75049 PARIS CEDEX 01

Réf. 7536

République française

Postes

1972 + 1978

Maury/Cérès/Dallay

Numéro ..1965 (noe) + 1967 (noe)

Label
brimborde

10 F 80

(800-1.100)

Entrée: 1/8/80

15/10/79

± 1 1/2 ans

10 F 80



23/5/80

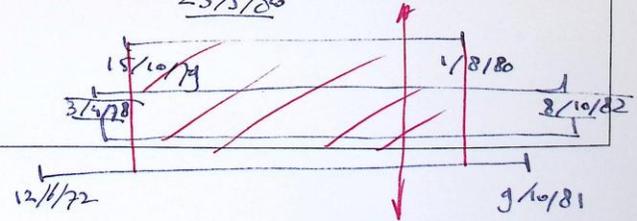
10 F 80



10c

20c

10F



Payé au Vero
d'un chèque postal
pour règlement de la
taxe de minéral auverni.

République française

Postes

Maury/Cérès/Dallay

Numéro P.A. 47

juillet 2011

€ 15,-

(R)

CORRESPONDANCE

N° à l'état 1427

Motif du non-paiement :



Arrivée

Paiement

Rectifications

PIÈCE D'IDENTITÉ PRODUITE

VU _____ N° _____
délivré à _____
le _____ par _____

A _____ le _____
Pour acquit,

Rectifications :

M _____
est informé _____
de _____
à partir du _____
Se munir du présent avis et de pièces d'identité.

(1978)

République française

Postes

Réexpéditions

1974
PA47
20 ju

Timbre à date
Date de dépôt
Date de réenregistrement de l'ordre

Emplacement réservé au Service

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés au Receveur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Les titulaires d'ordres de réexpédition doivent présenter directement leur

10.00

LES TIMBRES - POSTE REPRÉSENTENT LE MONTANT DE LA TAXE DE RÉEXPÉDITION

6-

61

62

République française

Postes

1979

Réexpéditions

28/10

6-
e)
mch

Emplacement réservé au Service

Timbre
à
date

Enregistrement
de l'ordre

**DANS VOTRE INTÉRÊT, DÉPOSEZ
VOS ORDRES 4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE**

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

L'ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule adresse postale, à l'exception des lettres recommandées. A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer à plusieurs adresses habitant ensemble (membres d'une même famille, domestiques).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au Receveur des lettres recommandées, au guichet de l'Agence postale ou remis au préposé. Dans ces deux cas, les ordres doivent être accompagnés d'un coupon de réexpédition dûment rempli et accompagné d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Les titulaires d'un compte courant postal doivent présenter directement leur centre de dépôt des lettres recommandées au moyen d'une formule spéciale CH 755-m.

Les lettres recommandées doivent être déposées dans les boîtes aux lettres.



République française

Postes

1980

Réexpéditions

31 fr 70c

Emplacement réservé au Service

Q.



DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS A L'AVANCE



1977 = 2F
 PA 47 = 10F

Cette de
Récompense
44F

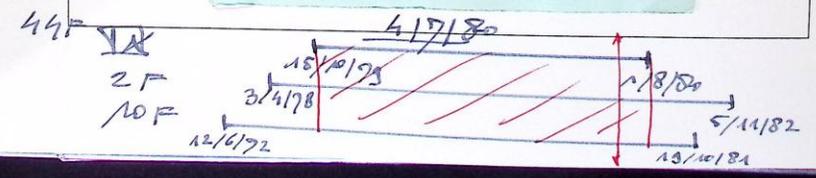
> 20.000
 habitants

1972 + 1978
 République française

Postes



Conseil
 11/8/80
 15/10/79
 9 1/2 pmi



N° = 1960 (300)
PA 47 (100F)

Marie de
Réexpédition

50 F 60

720.000

Habitants

1972 + 1978

République française

Postes



Emplacement réservé au

DANS VOTRE IN
VOS ORDRES A. 101185

Apposer ici les timbres-poste représentant
le montant de la taxe de réexpédition

Durée

13 semaines

50F 60

128

300

100F

22/1/72

3/4/78

25/11/80

1/8/80

1/9/81

8/10/82

19/10/81

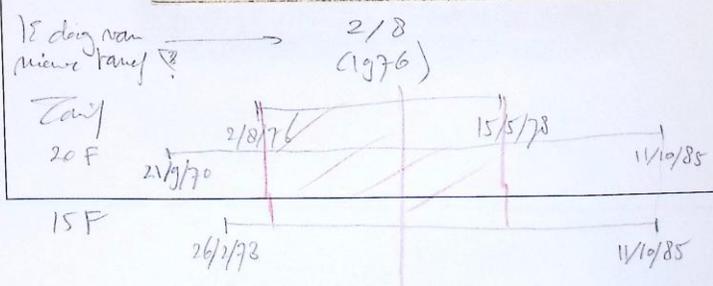
mirna
mm en plats) 20.000

République française
Postes
1970+1973 35 F Autain -36-
Réexpéditions (18/76-15/5/78)
35 F

PA 44 (20 F)
PA 48 (15 F)



6/83
12/82
7/2/82



Duun' 15/5/78
2/8/76
1 jan +
9 1/2 msh
te
te

Kopie van de...

ord
1570

République française

Postes

1975

Réexpéditions

16 ju

Emplacement réservé au Service

Timbre à date

Enregistrement de l'ordre

DANS VOTRE INTÉRÊT

DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS À L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au Receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Les timbres-poste doivent être déposés au centre des services de la poste.

Apposer le timbre-poste sur l'axe de ré...

6/83
12/82
1/2/82

te
-
te
-

PA 48 = 15F

1976 = 1F20

Ordre de
Régénération
31F20

Mon. 3 minutes
L 20.000
immobiliers

1973 + 1978

République française



6/83
12/82
1/2/82

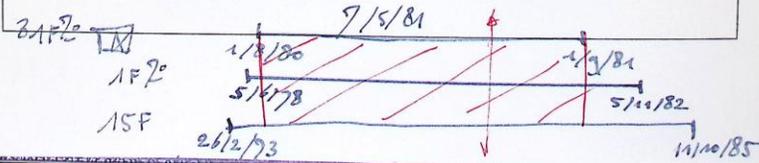
Durée
1/9/81
1/8/80
13 mois

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au Receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire de même montant.

Durée maximale de réexpédition : 1 an.
Courrier adressé primitivement poste restante : 3 mois.
Courrier adressé à un domicile et réexpédié poste restante dans la même localité : 3 mois.



te
te
te

Ordre de
Réexpédition
=>
> 10.000.00

République française
Postes

PA 48
94F

6/83
12/82
4/2/82

Emplacement réservé au Service

Timbre à date

Enregistrement de l'ordre

DANS VOTRE INTÉRÊT DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE

Une t
dépôt de l'ord
Un or
une seule adre
A ces
personnes hab

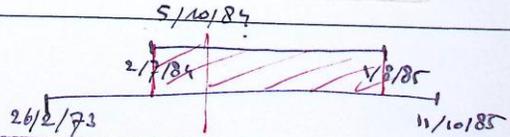
Les on
ont être
dépôts au guichet, adressés sous enveloppe au domicile

de au moment du
currier parvenant à
seule période.
currier de plusieurs
(domestique).



Queret - 1/8/85
2/7/85
13 pmb

15F



ste
-
tom-
te

X.R.S.S.A.Q

République française

Postes

1976

Maury/Cérés/Dallay

Numéro Pa 49
8 F 2

durée : 14/1/77
2/2/76
± 5 1/2 mois

6/83

12/82

4/212



A.R.



COOP H.L.M.
2 Rue Louis Pasteur

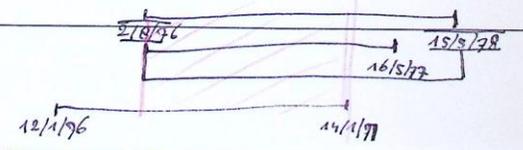
68100 - MULHOUSE

1

MULHOUSE-DROUOT
R 3272

27/1/77

1F
5F 2R
3F 1R
8F 2R 1F 2R



ste
-
tan-
te

République française

Postes

1978

Zarif Spécial

Maury/Cérés/Dallay

Numéro PA 51



Miss Catherine Fert
Room 24
Woodiwiss West
Alsager College
Hassal Rd
Alsager



Stoke on Trent
Angleterre

VIA AIR MAIL
PAR AVION

Stacky
S14L57C
8023
S14188E

179

6/83

12/82

4/212

Durée

415/79

16/10/78

46 1/2

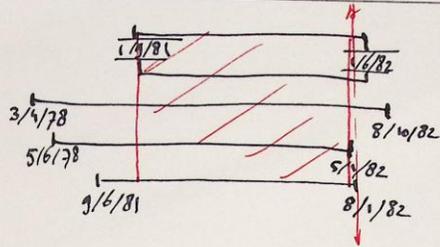
Par avion

ste

stan-
te

2F³⁰
5c
2F⁸⁵

1
5c
80c
2F



282 par avion
Chile
2F⁸⁵

République française

Postes

1970+1981

Maury/Cérès/Dallay

PA 54

Numéro 1964(5c) + 1971(80c)

durée: 5/1/82

1/9/81

Paris 4 m

6/83

12/82

1/2/82



11/5/82

poste
liston-
te

50c = N° 2189
 4F = N° 2249
 10F = PA 55

KRÉSAR

14F

"En France
 normale"



6/83

12/82

4/2/82

République française

Postes

1901 + 1982

Maury/Cérés/Dallay

Numéro



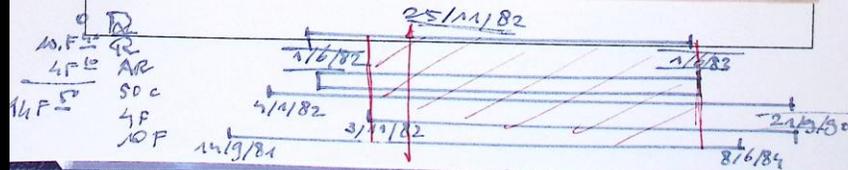
Durée:

1/6/83

3/11/82

7 mois

Poste
 →
 Instru-
 te



2062 = 1F
 PA 55 = 10F
 2195 = 5F

Ordre de
 Réexpédition

41F

Mons. 3 mandats

< 20.000

Mandats

1979 + 1981 + 1982

République française

6/83

12/82

1/2/82

Emplacement réservé au Service

connu
 187

Timbre
 date
 Enregistrement
 de l'ordre

Dans votre INTÉRÊT
 DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS à l'AVANCE

Surcé:

1F pour des
 mand. généraux
 op de mandats

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.
 Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au cas de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une famille).

Les ordres peuvent être déposés au guichet de la poste au bureau desservant le domicile du destinataire ou au préposé de la poste.

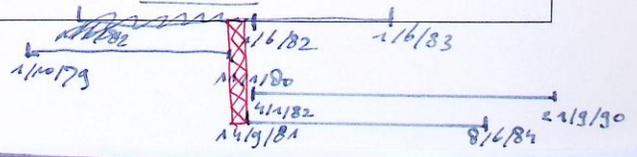
Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus d'un timbre d'une valeur égale au montant de l'ordre.

Les ordres doivent être revêtus d'un timbre d'une valeur égale au montant de l'ordre.



NO 14/83

41F
 1F
 5F
 10F



ste
 stan-
 te

République française

Postes

1982

Réexpéditions

h1 jmu

Emplacement réservé au Service

Timbre à date

Enregistrement de l'ordre

Dans votre INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS à l'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner qu'une seule adresse, sur une seule

A ces conditions, un maximum de 10 personnes habitant ensemble

Les ordres peuvent être adressés à un bureau de poste

ou au courtier parvenant à une seule adresse.

(pour un courtier de plusieurs familles, domestique).

Les ordres doivent être remis au préposé.

Recevoir du bureau de poste

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

10.00

16/83

12/82

1/2/82

poste

poste

te

2135 = 2F
PASS = 10F

Ordre de
Réexpédition

58F

Max. 12 mois

> 20. ans
immédiat

16/83

12/82

~ 1/2 J

République française



Durée:

6/11

14/19

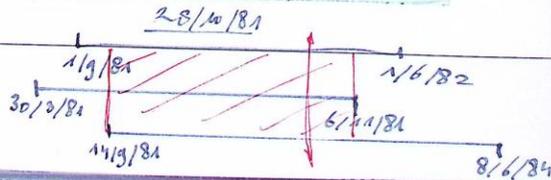
± 8 p. heb.

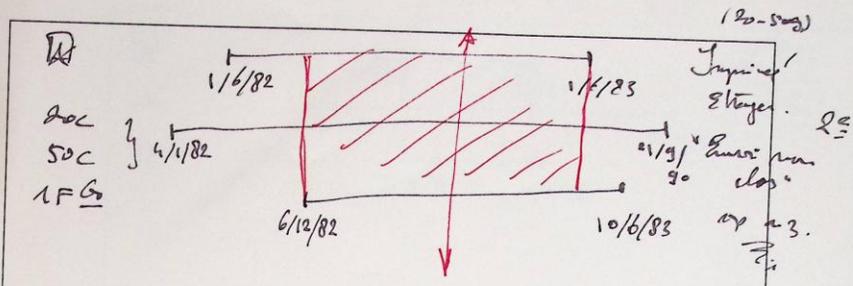
Coste
Coste-
te

58F T.M

2F

10F





Durée:
 1/6/83
 6/12/82
 5/2 = 1/2 j/2
 2

République française
 Postes
 Maury/Cérès/Dallay

Numéro ... P.A. 56 + 2186(20c) + 2189(50c)

16/83
 12/82
 2/2 j/2



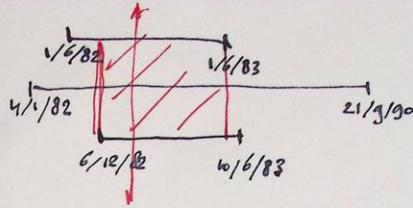
Poste
 →
 destination
 te

3
11
18



10c

1F 62



258
Italie

Durée: 1/6/83
6/12/82
Signa 7/2/82

République française

Postes

1982

Maury/Cérès/Dallay

Numéro N° 2184 (10c) + PA 56



Monsieur Bascon Jean

Poste Restante Principe

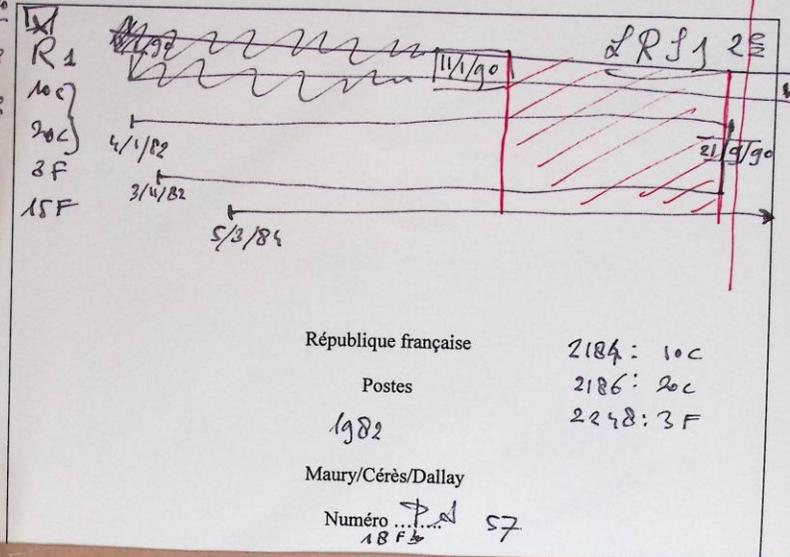
16100 Genova Italia



Poste
Restante

18/2/83

3,80
19,50
18,30
=



République française 2184: 10c
 Postes 2186: 20c
 1982 2248: 3F
 Maury/Cérès/Dallay
 Numéro *57*
 18 F



R
10c
20c
3F
15F

13/11/90

N° 2190 = 1F
 N° PA 57 = 15F
 N° PA 59 = 30F

Ordre de Réexpédition
 définitif pour un an
 (23/2/87 - 28/2/88)

Durée:

48F

1982 + 1984 + 1986



Durée:

1/8/87
 13/10/86
 3 1/2 mois

48F
 1F
 15F
 30F



Imprimerie

30F

Poste:

Imprimerie L. Filiber

21700 NUIITS-St-GEORGES - Tél. 80.61.02.05

Maison POOT AGENTUREN BV
HOEFWEG 28 -
2678 KK De Lier
Nederland

le 25.10.88 PAR LA POSTE

20



(Dép. n° 1173 11) c1
DOUANE
 Pour être annexé à l'office
 N° 264
 (Partir à détacher si l'envoi est accompagné de déclarations en douane. Sinon à remplir.)
 Description détaillée du contenu:
 D'importation de votre envoi est votre formule
IMPORTANT! - Le contenu de votre envoi est votre formule
 d'une manière exacte et complète au titre de votre formule.
 L'absence de cette indication entraîne la détaxation.
 Un envoi de l'étranger et des marchandises ou documents
 ou même produits le même de l'étranger que les articles
 douaniers à l'étranger.
 IMPRIMERIES
 30F
 Valeur: 1000g
 Poids net:



30F

15F

25/10/88

Wortkorn

Post

*Engadiner Let
zahlmann*

-26-

République française

Postes

1984 + 1980

Maury/Cérés/Dallay

Numéro *PA 57 + 2627 (10F)*

100 F



23/3/93

VA

10 F

15 F

10/8/92

24/5/90

5/3/84

5/7/93

13/3/98

Durée

5/7/93

10/8/92

± 11 jours

2

Ordon de
Récomp.
=

PA 57 + 2627
République française

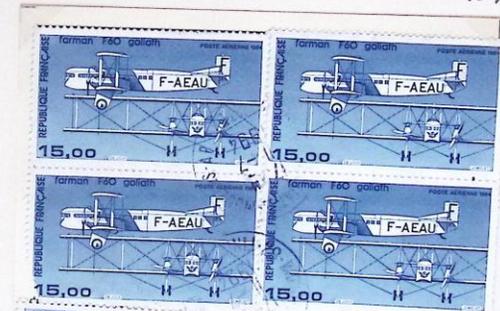
Postes

20F 110F

année : 13/3/98

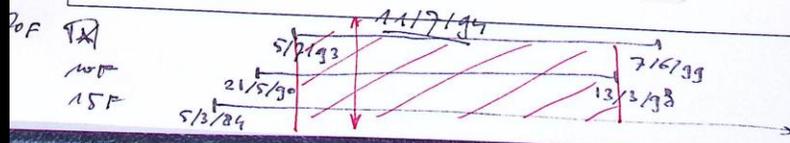
5/7/93

± 56 ans
=



15.00
15.00
15.00
15.00
10F
10F

Apposer ici les timbres poste représentant le montant de la taxe de réexpédition



République française

Postes

Maury/Cérés/Dallay

Numéro



AR

AR

R ANGERS R.P. 5209 858

24/8/88

République française

Postes

1988

Réexpéditions PA 58 + PA 59

50 fr

Emplacement réservé au Service

15 Timbre
31 à 15
date
1988
ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE
LOZERE
Enregistrement
de l'ordre

Dans votre INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS à l'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au demandeur ou remis au préposé.

Les ordres doivent être accompagnés de timbres-poste d'une valeur égale ou bancaire de même montant.

Ils doivent parvenir directement leur valeur au moyen d'une formule spéciale adressée aux bureaux de poste.

La réexpédition est valable pendant 3 mois.

Le montant restant dans la même formule est restitué au déposant.

20,00

30,00

Dépôt de l'ordre
présentant
ajoutition

15 Timbre
31 à 15
date
1988
ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE
LOZERE

République française

Postes

1989

Réexpéditions

50 fcs

Emplacement réservé au Service

VIS [Signature]

18
1989
CALVADOS
Enregistrement de l'ordre

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

Les ordres peuvent être déposés au guichet, adressés sous enveloppe au Receveur du bureau desservant le domicile du demandeur ou remis au préposé. Dans ces deux derniers cas, ils doivent être revêtus de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagnés d'un chèque postal ou bancaire du même montant.

Les titulaires d'un compte courant postal doivent prévenir directement leur centre de chèques de leur changement d'adresse au moyen d'une formule spéciale CH 765 mise à leur disposition dans tous les bureaux de poste.

doivent en demander la révo-
cations restant dans la même

20,00
20,00
10,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE
1989

18
1989
CALVADOS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
10,00

Carte Réexp.

République française

Postes

1985 + 1987

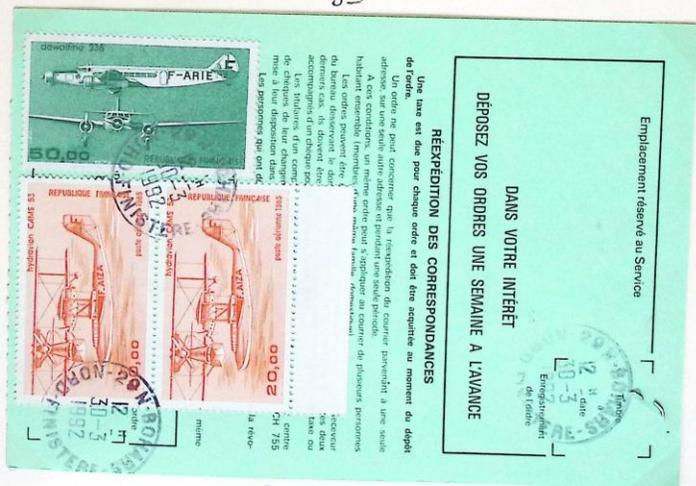
Maury/Cères/Dallay

Numéro PA 58/201 PA 60 (50 F)
JOF

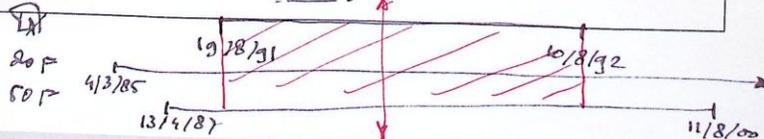
Durée: 10/8/92

19/8/91

Déjà 19 ans



30/8/92



20 F
50 F

Wendelin von P...

*Original let - 36
partiellement*

République française

Postes

1985 + 1982 (5F)

Maury/Cères/Dallay

Numéro... *PA 50 + 2195 (5F)*

Emplacement réservé au Service

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour ce service. Elle est acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner qu'une seule adresse, sur une seule autre adresse. A ces conditions, un même ordre peut être adressé à plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une famille).

Les ordres peuvent être déposés au bureau desservant le domicile du destinataire. Dans ce cas, ils doivent être revêtus d'une enveloppe au receveur des lettres recommandées.

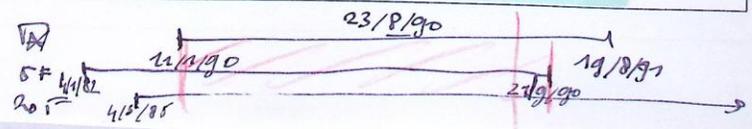
Une taxe est due pour ce service. Elle est acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner qu'une seule adresse, sur une seule autre adresse. A ces conditions, un même ordre peut être adressé à plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une famille).

Les ordres peuvent être déposés au bureau desservant le domicile du destinataire. Dans ce cas, ils doivent être revêtus d'une enveloppe au receveur des lettres recommandées.

037182-2033

*Durée:
27/08/80
19/08/80
Rue 8
M...*



*Dorothea NZ
post*

*Engadler list -36-
antel mochi*

République française

Postes

1905 + 1930

Maury/Cérés/Dallay

Numéro *PA 58 + 2626 (SF)*
85F

Emplacement réservé au service

03 22 31 - 9888

BENOUVILLE
* 29-5
1981
CALVADOS

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES UNE SEMAINE A L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre est accepté pour la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule période.

A ces conditions, il est possible de réexpédier au courrier de plusieurs personnes (particuliers, commerçants, administrations, etc.).

Les ordres doivent être adressés sous enveloppe au Receveur des Postes de Benouville ou remis au préposé. Dans ces deux cas, l'adresse doit être indiquée sur l'enveloppe.

hydroavion CAMS 53

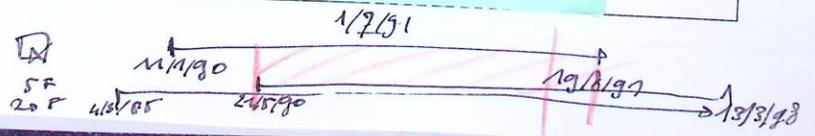
20,00 poste aérienne 1985

date :

19/8/91

24/5/90

± 15 jours



Boisjourné en Poste

*Engelait let -36
antet p...er*

République française

Postes

1985

Maury/Cérès/Dallay

Numéro PA 58
100 F

Emplacement réservé au Service

100

01732-0312

Timbre à date 1985
Enregistrement de l'ordre

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES UNE SEMAINE A L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

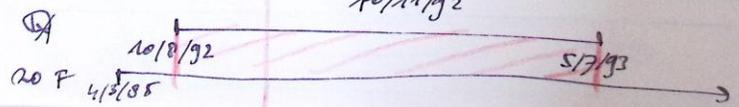
Une taxe est de l'ordre.
Un ordre ne adresse, sur une s
A ces conditi habitant ensemb
Les ordres pe du bureau desser derniers cas, ils c accompagnés d ur Les titulaires

hydroavion CAMS 53 moment du dépôt
venant à une seule plusieurs personnes
équipe au Receveur que Dans ces deux égale à la taxe ou

20,00 10 1985
20,00 20,00
20,00 20,00

*Durée:
5/7/93
10/8/92
± 11 jours*

10/11/92



~~20000000~~
 Port
 Cinq cent lot -38-
 antal postez.

République française

Postes
 1985 + 1990 (SF)

Maury/Cérés/Dallay

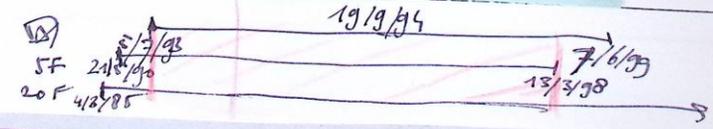
Numéro ... PA 58 + 2626
 1107



Durée:
 13/3/98
 5/9/93
 #56 postez

Durée maximale de réexpédition : 1 an.
 Courrier adressé primitivement poste restante : 3 mois.
 Courrier adressé à un domicile et réexpédié poste restante dans la même localité : 3 mois.

Apposer ici les timbres-poste représentant le montant de la taxe de réexpédition



WIBAULT 283

1986

Ontwerp: Joseph de Joux. Gravure: Claude Jumelet.
Uitgiftedatum: 13 oktober 1986. Datum van intrekking: Onbekend. Diepdruk.

OPDRACHT OM DE POST TIJDELIJK DOOR TE ZENDEN

Emplacement réservé au Service

CWE n° 5231581
UV 41581
le 9/11/86
- Pra Prof Police

Timbre
17
1986
Enregistrement
de l'ordre
de l'ordre

DANS VOTRE INTÉRÊT DÉPOSEZ VOS ORDRES
4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE

30,00

1000

au moment du
parvenant à
périodes.
de plusieurs
stique).

Recevez du bureau desservant le concubine du demandeur ou remis au préposé.
Dans ce cas, l'ordre doit être revêtu de timbres-poste d'une valeur
égale au montant de l'ordre ou bancaire de même montant.
an.
restante : 3 mois.
pédié poste restante dans la même

400

Dépôt de l'ordre

Apposer ici les timbres-poste représentant
le montant de la taxe de réexpédition

Timbre
à
date

Opdracht tot het doorsturen van de post van 10 november 1986 voor een maximum periode van 6 maanden voor een plaats met niet meer dan 20.000 inwoners o.a. gefrankeerd met een zegel 'Wibault' die het merendeel van het verschuldigde tarief van 48F voor zijn rekening neemt.

Titel	Periode	1/8/85	1/8/87	ca. 2000
Tarief	1/8/85 - 1/8/87			
30F 'Wibault'	13/10/86 - onbekend			

13/10/86

Worthington Post

*Orpaalit-lot
antal innoet* 36

République française

Postes
1986 + 1990

Maury/Cérès/Dallay

Numéro ... *1025* *sq + 2627 (not)*

Emplacement réservé au Service

y

Timbre
date
dépôt
dépôt
dépôt

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES UNE SEMAINE À L'AVANCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
30,00
RAMTS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
30,00
RAMTS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
30,00
RAMTS

10 F

ORRESPONDANCES
doit être acquittée au moment du dépôt
édition du courrier parvenant à une seule
une seule période.
appliquer au courrier de plusieurs personnes
ville (domestique)
est adressés sous enveloppe au Receveur
leur ou dans un préposé. Dans ces deux
spéciale à la taxe ou
demandent leur centre
spéciale CH 755
demander la révo-

Dépôt de l'ordre
présentant
édition
Timbre
à
date

*Durée : 5/7/93
10/8/92
f. M. M. 2*

25/6/93

10/8/92

5/7/93

18/4/98

10 F

21/5/90

13/10/86

30 F

DEWOITINE 338

1988

Ontwerp: Joseph de Joux. Gravure: Claude Jumelet. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 13 april 1987. Datum van intrekking: 11 augustus 2000.

AANGETEKENDE LUCHTPOSTBRIEF



Aangetekende luchtpostbrief van de 5^e gewichtsklasse (200-250g) op 15 februari 1988 verstuurd naar Frans Guyana gefrankeerd met een zegel 'Dewoitine'. Aankomststempel van Cayenne (18 februari) op achterzijde. Brieffarie voor een brief van 240g 12F30, aantekenrecht 4^e klasse 19F. Luchtrecht 30c per 5g maakt 14F40. Bij elkaar 45F70 voldaan met een zegel van 50F. Het is zeer twijfelachtig of de brief zo zwaar heeft gewogen. Dus moet de conclusie luiden dat het hier om een liefhebbersbrief tussen verzamelaars gaat. Bovenstaande frankering was ca. 1 jaar mogelijk van augustus 1987 tot half augustus 1988.

Titel	Periode	13/4/87	16/8/88	11/1/90	11/8/00
Brieffarie & Luchtrecht	1/8/87 - 11/1/90				
Aantekenrecht	1/8/87 - 16/8/88				
50F 'Dewoitine'	13/4/87 - 11/8/00				

1/8/87

Carte Réexp.

tourée: 5/7/33
no 18/32
± 11 mm
→

PA G
République française no F

Emplacement réservé au Service

COMA

DANS VOTRE INTÉRÊT
DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS A L'AVANCE

RÉEXPÉDITION DES CORRESPONDANCES

Une taxe est due pour chaque ordre et doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre.

Un ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, sur une seule autre adresse et pendant une seule période.

A ces conditions, un même ordre peut s'appliquer au courrier de plusieurs personnes habitant ensemble (membres d'une même famille, domestique).

adressés sous enveloppe au
mandeur ou remis au préposé.
Eus de timbres-poste d'une
postal ou bancaire de même

ent prévenir directement leur
se au moyen d'une formule
Des bureaux de poste.

2 à 3 mois.
poste restante dans la même

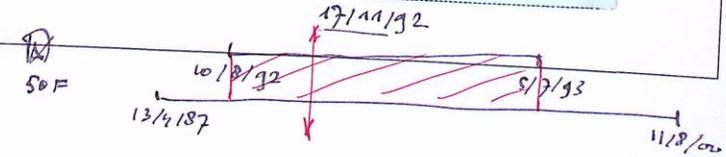
Rec
Dan
vair
mon
cent
spéc

50,00

50,00

Dispositif de l'ordre

Timbre à date.

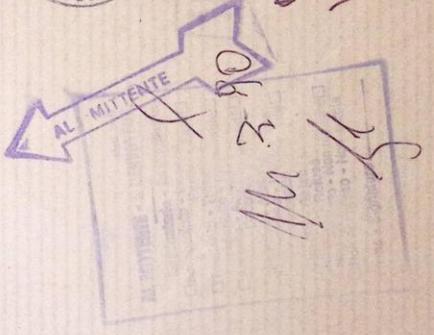


15F 15F 15E
 11/11/90 4/7/93
 5/3/84
 2973
 (100 - 2000)
 Date: 4/7/93
 11/1/90
 42mm



M. Massimo MAZZELA
 Via C. Battisti 140
 35121 Padova
 Italia

Bernard BRUNET
 Les Charmettes B.P. 103
 Rue de l'Hôpital
 72700 ROUERG SAINT MAURICE
 FRANCE



3/3/9

CP
R

18.¹⁰
2
16.¹⁰
11.²⁰
4.⁶⁰
4.²⁰

République française

Postes

CPI AR

CP 2 F (1/6/82 - 1/7/84)

R111FB (1/6/83 - 2/7/84)

-23-
2/7/84
-31-

Recommandation

Colis postal ordinaire
Colis postal
Colis postal
Colis postal

Colis postal ordinaire
Valeur déclarée
Montant

EMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR
Indiquer l'adresse de destination
(pour les envois recommandés)

**TOUR WINTERTHUR
CEDEX 18
PARIS - LA DEFENSE**

Timbre de bureau de destination

remis payé inscrit en C.C.P.
Signature de l'agent

A Saint-Vincent le (date de la poste)

Je soussigné, BOCHER Michel
demeurant à SAINT-VINCENT/LES
1630 - AUAIRE Le Bouly
assuré suivant police N° 2137.340
de votre Agence de REDON

déclare que je dénonce cette assurance (1) :

à l'expiration de la période en cours, soit
sauf erreur le : 18-08-1984

un mois après la réception de la présente,
par suite de mon changement de domicile
intervenu comme indiqué au verso (2).

immédiatement, étant devenu propriétaire
des biens assurés.

Signature (3) :
du et approuvé

AR

RECOMMANDÉ
(1)
 RECOMMANDÉ - A.R.

**RENT VINCENT
5547**

**MONSIEUR LE DIRECTEUR
de TOUR WINTERTHUR
CEDEX 18
92085-PARIS LA DEFENSE.**

(1) cocher la case utile
(2) dans ce cas, envoi recommandé avec avis de réception
(3) faire précéder la signature des mots : « du et approuvé »

24/12/83

République française

Postes

1972

Réexpéditions

WJm

Port aarhonden!

PA 46

RÉEXPÉDITION DES
(Art. 22)

Monsieur le R

Je vous serais obligé de
rier conformément aux
verso de la présente for

Je reconnais avoir pris connaissance des prescrip
tions réglementaires rappelées ci-dessous (1).

Date : 3-7-72

Signature [obligatoire] (2) : *M. J. M.*

(1) Durée maximum de réexpédition : UN AN.
Correspondances adressées Poste restante : 3 mois.
Correspondances adressées à un domicile et réexpédiées
Poste restante dans la même localité : 1 mois.
Les journaux déposés par les éditeurs, et réexpédiés du
rayon limitrophe dans le rayon général, sont passibles d'un
complément d'affranchissement. Se renseigner au guichet.

(2) La demande peut viser plusieurs personnes habitant
ensemble (chef de famille, femme, enfants, etc). Dans ce cas,
elle doit être signée par chacune d'elles.

à *Arles*

Département :





LR SAR
25

République française

Postes

1974

Maury/Cérès/Dallay

Numéro ... 1.664 (10c) + PA 46 (5F)

R LA MILESE
6621



Monsieur Raymond Guenego
huissier de justice

60 boulevard de la
république



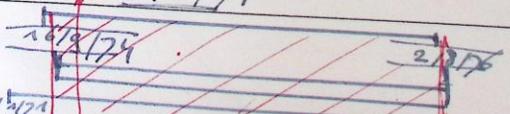
Blénay AR
61.000



Quitté:
2/8/76
16/9/74
22 1/2
maim

80c
4F
1F
7F
AR
50c
5F

10/10/74



République française

Postes

1969

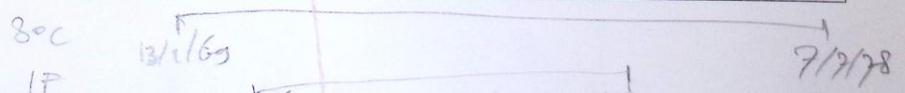
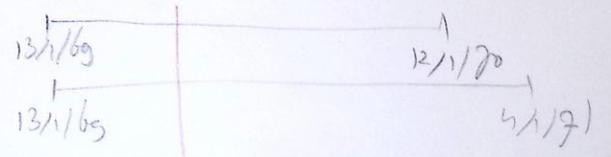
Recommandation

3 p. 30c



28/3/69

70c
 2 F65 R
 3 E2



République française

Postes

1974

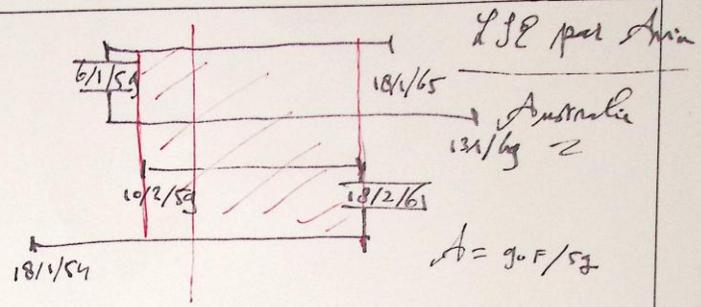
Réexpéditions

20 fr



(5-103)

50F
100F
230F
= 30F
200F



République française

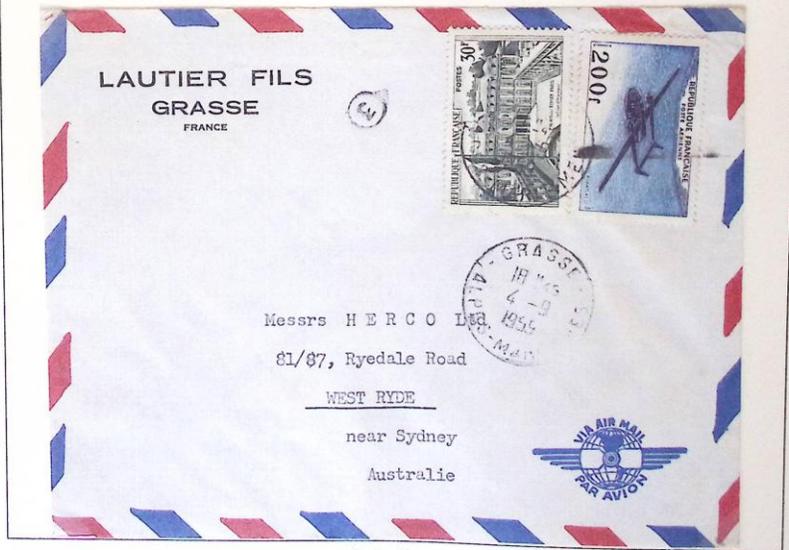
Postes

1954 + 1959

Maury/Cérès/Dallay

Numéro 1192 (20F) + PA 31

curie : 18/2/61
10/2/59
Plus 2 PR



4/9/59

Aankomstbericht
van La Paz op
achterzijde

288 pag
Amn pour
la Bolivie

205 =

en francs

République française

Postes

Maury/Cérès/Dallay

Numéro

A = 65 F / 50
Plout met niet lide -
maal met 2 reis in
verder authentiek



Durée:

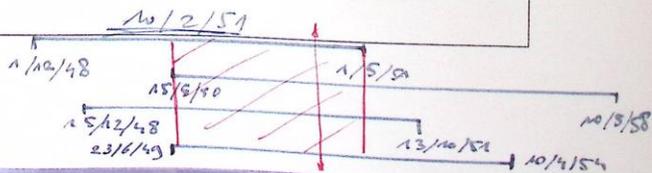
1/5/51

15/5/50

11 1/2

mond

5 F
A
5 F
200 F



Gezicht op Bordeaux

1951

Ontwerp en Gravure: Albert Decaris.

Uitgiftedatum: 23 juni 1949. Datum van intrekking: 10 april 1954. Diepdruk.

LUCHTPOSTBRIEF BUITENLAND (AUSTRALIË)



Per luchtpost op 9 juni 1951 verzonden brief naar Australië aan een particulier adres gefrankeerd met o.a. de 200F luchtpostzegel 'Gezicht op Bordeaux' die we maar zelden tegenkomen. Brieftarief 30F en luchtrecht 260F (65F per 5g) maakt samen 290F. De brief moet dus tussen de 15g en 20g hebben gewogen. Deze frankering is een mooie illustratie van de eigenlijke functie van hoge waarden luchtpostzegels: Het snel dekken met bij voorkeur één enkel zegel van het merendeel van het verschuldigde tarief en de rest bijplakken met 'kleintjes'. Het was natuurlijk ook ondoenlijk gezien de zeer gevarieerde luchtposttariefstructuur om voor de meeste varianten specifieke zegels uit te geven. Daarvoor liepen de luchtposttarieven te sterk uiteen en was de tariefopbouw te steil. Geheel volgens de voorschriften heeft de loketambtenaar zijn best gedaan om het verschuldigde bedrag met zo weinig mogelijk zegels te voldoen en is daar goed in geslaagd. De looptijd van deze frankering bedroeg ruim 1 jaar.



og Hinzelmann

Kleinfach 519

ssen

(Relemagne)

LRSSAR

65F

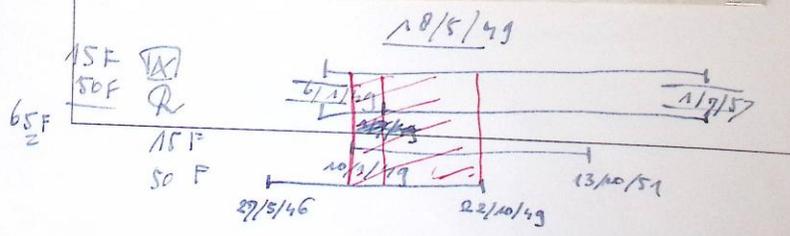
Voulibiel

République française
 Postes
 1946 + 1949
 Maury/Cérés/Dallay
 Numéro ... 2.13 (15F) + PA 17

*et Set nantelmecht
 non 50F lueft
 pour lort fedlens,
 non 6/1/49 tot
 1/7/49 tom det lort
 melang non 35F*



Durée:
 22/10
 10/1/77
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]



Iris, boodschapper der goden

1948

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
 Uitgiftedatum: 27 mei 1946. Datum van intrekking: 22 oktober 1949.

LUCHTPOSTBRIEF NAAR DE VERENIGDE STATEN



Luchtpostbrief verzonden van Parijs (26 april) naar de Verenigde Staten. De stempelafdruk Paris Tri et Distribution No 16, Rue Singer is een toevalstreffer. Geen aankomststempel. Het tarief buitenland voor een brief van de eerste gewichtsklasse (0-20g) bedroeg 10F en het luchtrecht per 5g bedroeg 15F. De brief moet dus tussen de 10 en 15g hebben gewogen. Geheel volgens de geldende instructie is het verschuldigde bedrag van 55F met zo weinig mogelijk postzegels voldaan. De looptijd van deze frankering bedraagt 2½ maand.

Titel	Periode	1/2/46	15/7/47	16/2/48	1/12/48	22/10/49
Brieftarief	1/2/46 - 1/5/48					
Luchtrecht	16/2/48 - 1/12/48					
5F Gandon	15/7/47 - 26/3/49					
50F Iris	27/5/46 - 22/10/49					
		27/5/46		1/5/48		26/3/49

Centaur

1946

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 1 juli 1946. Datum van intrekking: 22 oktober 1949.

LUCHTPOSTBRIEF NAAR ARGENTINE



Luchtpostbrief verzonden van Tourcoing, Nord, (10 augustus) naar Buenos-Aires. Aan-
komststempel op achterzijde. De frankering met 2 zegels type Centaur klopt precies. Het
tarief buitenland voor een brief van de eerste gewichtsklasse (0-20g) bedroeg 10F en het
luchtrecht per 5g bedroeg 35F. De brief moet dus tussen de 5 en 10g hebben gewogen. De
looptijd van deze frankering bedraagt een half jaar.

Titel	Periode	1/2/46	1/7/46	1/1/47	1/5/48	22/10/49
Briefftarief	1/2/46 - 1/5/48					
Luchtrecht	18/3/46 - 1/1/47					
40F Centaur	1/7/46 - 22/10/49					

18/3/46

Centaur

1949

Ontwerp en Gravure: Pierre Gandon. Diepdruk.
Uitgiftedatum: 1 juli 1946. Datum van intrekking: 22 oktober 1949.

AANGTEKENDE BRIEF BINNENLAND



Aangetekende brief binnenland verzonden van Saint-Martin-du-Tertre, Seine et Oise, (22 juni) naar Paris 8^e. Geen aankomststempel. De Centaurzegel is hier gebruikt om in één keer een belangrijk deel van het tarief te dekken. 'Valeur couvreur' wordt dat genoemd. De looptijd van deze frankering bedroeg bijna 6 maanden.

Titel	Periode	1/7/46	15/12/48	1/7/49	22/10/49	13/10/51	1/7/57
Brieftarief	6/1/49 - 1/7/57						
Aantekenrecht	6/1/49 - 1/7/49						
5F Marianne de Gandon	15/12/48 - 13/10/51						
20F Pointe du Raz	21/10/46 - 10/9/49						
40F Centaur	1/7/46 - 22/10/49						

LE TIMBRE CLASSIQUE

Lot partiellement scanné

Lot partially scanned

Le Timbre Classique

4 rue Drouot

75009 Paris

Tél 01 42 46 63 72

[*contact@letimbreclassique.com*](mailto:contact@letimbreclassique.com)